

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1324

présenté par
Mme Couillard

ARTICLE 16

À l'alinéa 7, substituer à la seconde occurrence du mot :

« pour »

le mot :

« pendant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.